

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 15/2015

Projet de budget pour l'année 2016

Lavey, le 31 octobre 2015

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2016.

Préambule

Le vote du budget est un moment clé de la vie communale, dans le sens où il fixe le cadre financier de la Municipalité pour toute une année. Un élément omis dans le cadre du budget n'aura que peu de chances de se voir réaliser.

Le résultat du budget 2016 est en légère baisse par rapport à celui du budget 2015. Le principal changement structurel est lié aux frais d'écolage du secondaire, qui augmentent sensiblement en raison des investissements consentis pour le nouveau cycle d'orientation.

Par ailleurs, et suite à plusieurs exercices bénéficiaires, la commune peut encore s'appuyer sur un coussin de liquidités confortable qui n'a pas vocation à être thésaurisé dans son entier. Dans ce contexte, des dépenses ponctuelles peuvent être engagées sans compromettre d'aucune manière la santé financière de la commune. L'essentiel est, pour la Municipalité, de maîtriser ses charges fixes sur le long terme.

Base légale

Conformément à l'article 18, al. 2 du règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2016 se récapitule comme suit :

	Budget 2016	Budget 2015 (indicatif)	Comptes 2014 (indicatif)
Recettes	3'710'210	3'651'060	4'260'438
Dépenses	-3'559'940	-3'486'370	-3'536'940
Excédent de recettes (marge d'autofinancement)	150'270	164'690	1'225'626
Amortissements	-130'355	-172'955	-243'590
Versements aux réserves	-234'000	-160'500	304'647
Prélèvements aux réserves	26'000	23'000	53'595
Déficit prévu	-188'085	-145'765	730'983*

*bénéfice

Points particuliers

Le nombre de poste appelant des commentaires particuliers est limité. Signalons

1. Participation à l'enseignement secondaire- St-Maurice (compte 52.3522.3).

La mise à disposition du nouveau cycle d'orientation, dont la construction a coûté Fr. 45 millions pèse sur les frais d'écolage par élève qui passe de Fr. 2'790.- à Fr. 4'500.- par élève. Cette augmentation est compensée en partie par une baisse d'écolage des enfants du primaire, correspondant à une baisse du nombre d'élèves.

2. Entretien des installations de protection civile (compte 66.3154)

L'abri ne fait plus partie du plan de stationnement de l'armée. Des travaux visant à améliorer le confort d'une utilisation civile sont prévus.

3. Aide et dons divers (11.3650)

La commune de St-Maurice envisage de remplacer le skate parc actuel vieillissant par un site mariant skatepark et pumtrack* qui s'appellera le « Ride Park ». Ce projet est estimé à Fr. 320'000.-. Approuvée par le conseil communal de St-Maurice et considérant que les enfants Rocans continueront d'utiliser ces installations, la municipalité a décidé une participation de Fr. 20'000.-.

**pumtrack : Un pumtrack est une piste en boucles construite à plat et constituée d'une multitude de bosses, de compressions et de virages relevés.*

4. Participation à l'office du tourisme de St-Maurice (16.3189)

La taxe de séjour rapporte environ Fr. 35'000.- par année. La loi oblige d'utiliser cette somme pour le développement du tourisme. Plutôt que de développer ses projets propres, la municipalité a choisi de développer des synergies avec l'office du tourisme de St-Maurice, mieux à même de communiquer sur l'offre touristique de la région. Cette participation remplace celle au rallye du Chablais qui s'est établi à Aigle.

5. Location du Vieux-Collège (356.4231)

Un appartement du Vieux-Collège sera mis gracieusement à la disposition d'une famille de réfugiés de guerre. Cela engendre une baisse des recettes de location.

6. Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2015. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2015	Budget 2016	Ecart 2015-2016
46.3811	Versement sur fonds de réserve	96 800	162 500	65 700
52.3522.3	Participation à l'enseignement - St-Maurice	75 400	122 000	46 600
11.3650	Aide et dons divers	10 000	30 000	20 000
81.3811	Versement sur fonds de réserve	53 500	67 500	14 000
72.3515	Part. communale aide sociale	335 000	348 000	13 000
44.3145	Entretien parcs et cimetière	10 000	20 000	10 000
82.3114	Amélioration du réseau	0	10 000	10 000
352.3141	Entretien du bâtiment	12 000	30 000	18 000
Total des variations les plus importantes				197 300

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2015	Budget 2016	Ecart 2015-2016
32.3189	Frais facturés par des tiers	295 000	245 000	-50 000
352.3310	Amortissement obligatoire	50 000	0	-50 000
353.3141	Entretien du bâtiment	15 500	3 000	-12 500
65.3013	Soldes	160 000	150 000	-10 000
Total des variations les plus importantes				-122 500

Augmentation de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2015	Budget 2016	Ecart 2015-2016
46.4342.1	Taxe d'entretien des collecteurs	-81 000	-150 000	69 000
21.4001	Impôt sur le revenu	-985000	-1030000	45000
22.4522	Péréquation dépenses thématiques	-61500	-80500	19000
45.4342	Taxe élimination ordures mén.	-93760	-110960	17200
22.4520	Retour du fonds de péréquation	-469000	-482000	13000
65.4651	Subsides ECA	-53500	-65000	11500
Total des variations les plus importantes				174 700

Diminution de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2015	Budget 2016	Ecart 2015-2016
32.4355	Produit vente de bois	-135 000	-86 500	-48 500
Total des variations les plus importantes				-48 500

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements

Le tableau des investissements doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision. Il se présente comme suit :

Préavis no	Investissements projetés	Montant
06/2009	Participation au capital de la future société AGEPP SA	Fr. 500'000.-
22/2015	Mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex	Fr. 2'110'000.-
7/2015	Local de voirie à Morcles	Fr. 69'720.-
8/2015	Rénovation du chalet brûlé	Fr. 150'000.-
9/2015	Etude pour le plan général d'affectation	Fr. 105'000.-
10/2015	Etude pour l'aménagement urbain	Fr. 60'000.-
9/2013	Rénovation des églises	Fr. 405'000.-
20/2015	Approvisionnement en eau d'Eslex	Fr. 360'000.-
21/2015	Concept Bois-noir	Fr. 330'000.-

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Mise aux normes de l'éclairage public et remise en état des installations électriques
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Lavey-les-Bains

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 15/2015 du 31 octobre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2016 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 10 novembre 2015

